



**COMITE DE PROGRAMME (COMPRO)  
DU SECONDAIRE**

Prof. Anne SGARD, Directrice  
[Anne.sgard@unige.ch](mailto:Anne.sgard@unige.ch)

**Procès-verbal de la réunion du  
Comité de programme du secondaire  
Lundi 20 juin 2011 à 17h00, Pavillon Mail, salle 234.**

---

**Membres présents :**

Alain Bolle, Raphaël Fornallaz, Isabelle Grin, Pierre-François Burgermeister, Anne Sgard.

**Membres invités permanents et présents :**

Catherine Walther Green

**Membres excusés :**

Jean-Sébastien Graulich, Charles Heimberg, Andreas Müller, Bernard Schneuwly  
Rémy Villemin

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Examen du procès-verbal de la séance du 23 mai 2011.
3. Discussion sur les modalités d'attribution des attestations de stage.
4. Divers.

---

**1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé, les points suivants seront traités au point 4 :

- 1<sup>er</sup> tour de table sur le « passage du CCDIDA à la MASE.
- Une question d'un chargé d'enseignement.

**2. Examen du procès-verbal de la séance du 23 mai 2011**

Etant donnée la charge de travail de tous en cette fin d'année et l'effectif réduit de cette réunion, une version très provisoire du PV de la séance du 23 mai a été envoyée ; elle sera amendée des ajouts des membres présents et soumise à Rémy Villemin pour les aspects plus techniques concernant la procédure d'accréditation.

Une fois finalisée elle sera envoyée pour validation aux membres du Compro avant l'été.

- Les modes de désignation des intervenants dans la discussion sont précisés.
- Un Représentant des associations professionnelles demande à ce que la formulation de sa remarque soit éclaircie en ces termes : « il précise que M. Charles Beer devra faire un choix rapidement car son mandat politique se termine bientôt. »

- Un-e chargé-e d'enseignement demande à ce que la formule « enseignants sous qualifiés » soit remplacée par l'expression « un problème de qualification du personnel enseignant ».

### **3. Discussion sur les modalités d'attribution des attestations de stage**

La Conseillère aux études présente les difficultés auxquelles est soumise l'administration à propos de la délivrance des attestations de stage.

Les étudiants suivant un MASE1 puis un MASE2, obtiennent deux attestations, l'une en fin de première année, l'autre en fin de deuxième année.

Les étudiants de MASE2 issus du CCDIDA, doivent acquérir ces deux attestations en une année ; or la plupart des attestations sont délivrées conjointement en juin, entraînant une lourde charge de saisie (plus de 900 exemplaires !).

En outre, les étudiants de MASE2b (ex-CCDIDA) n'ont pas de « signal d'alerte » en cours d'année et sont parfois surpris en cas de non attribution des attestations à l'issue de l'année unique de pratique.

Enfin, un refus d'attestation prononcé en février permettrait à l'étudiant de rattraper cet échec (les attestations de stage valent pour examen) pour la session de juin, qui constituerait alors une session de rattrapage pour la première attestation.

**Cette proposition de calendrier est approuvée à l'unanimité et sera proposée à l'ensemble des chargé-es d'enseignement pour approbation, lors de la prochaine séance du jeudi matin : les MASE2b (ex-CCDIDA) recevront une première attestation en février et une seconde en juin.**

**La discussion porte ensuite sur la « qualification » différenciée de ces deux attestations :**

- Un-e Chargé-e d'enseignement estime qu'il faudrait alors définir de manière différenciée ce que recouvre chacune des deux attestations. On pourrait par exemple définir que la première porte sur l'entrée en formation, notion à préciser dans la mesure du possible, et la seconde sur la validation de l'année de pratique. Et il pose le problème d'autre part de l'équivalence entre la première attestation des MASE2b (ex CCDIDA) au bout d'une demi-année, et des MASE1 en fin de première année.

La difficulté est de formaliser cette distinction, de manière uniforme en outre pour toutes les disciplines.

- Les Chargé-es d'enseignement et la Directrice estiment qu'une explicitation trop précise de ces deux types d'attestation et de leurs critères d'attribution, risquerait d'entraîner de multiples difficultés.

- Un Représentant des Associations professionnelles estime qu'il est indispensable que les étudiants reçoivent un retour écrit clair à mi-année quel que soit leur statut. Les MASE1 et MASE2a doivent recevoir à mi-année un bilan de tripartite explicitant leur « état d'avancement » en vue de l'attestation de fin d'année (de type « Si une attestation devait être attribuée à mi-année elle serait acquise/non acquise »).

- Un Représentant de l'AFE approuve cette proposition.

- Un Représentant des Associations professionnelles relève qu'il peut survenir des décalages importants entre CE et FT dans le suivi des étudiants et l'attribution des attestations. La Directrice répond que cela relève du travail au sein des équipes disciplinaires.

- Un-e Chargé-e d'enseignement propose que ces discussions soient relayées lors d'une « réunion du jeudi » dès la rentrée pour présenter ce calendrier et discuter des modalités communes de délivrance des attestations.

Il serait bon que l'administration fournisse un tableau clair du calendrier et des modalités en fonction des différentes années et statuts.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

#### **4. Divers**

1- Un Représentant de la Direction a proposé qu'un premier tour de table soit fait en perspective d'un débat approfondi l'année prochaine à propos du passage CCDIDA-MASE dans des situations de déficit de postes de stage.

Deux solutions se présentent :

- continuer la formation en ayant recours à des stages en accompagnement ;
- introduire une sélection à l'entrée à l'UFE.

Un Représentant des Associations professionnelles annonce que ces dernières s'opposent formellement à la solution des stages en accompagnement ; elles sont attachées à une formation en deux ans et en emploi. Il relève que cela pose aussi la question de la reconnaissance fédérale.

Les Associations professionnelles sont donc favorables à une sélection à l'entrée en fonction des perspectives de postes sur deux ans.

- La conseillère des études soulève le problème de l'élaboration du numerus clausus et des critères de sélection à appliquer.

2. Un-e Chargé-e d'enseignement pose la question du calendrier des examens de 2011-2012. Il est répondu qu'il est en ligne sur le site et sauf imprévu ne devrait pas être modifié. La session d'août a été réintégrée.

3. Un-e Chargé-e d'enseignement pose la question de la désignation d'un 3° CE au Compro et des modalités de désignation. Les CE présents souhaitent qu'un CE didactique soit intégré à la rentrée et que ceux-ci soient dorénavant élus par leurs pairs pour assurer leur représentativité. Ils soulignent la difficulté à prendre des décisions relevant de positions personnelles.

La Directrice relève que cette situation est en effet apparue de manière récurrente en cours d'année.

4. Un Représentant des Associations professionnelles pose la question du statut des RFDDir. Des cas sont signalés de stagiaires ne donnant pas satisfaction auprès de leur établissement et pourtant validés par l'UFE.

Il est signalé qu'il est possible qu'un étudiant de stage1 ne soit pas reconduit en stage 2 dans le même établissement, même s'il a validé sa première année.

La réunion est levée à 18h30.

La Directrice remercie les membres présents pour cette année de collaboration.

Le calendrier des réunions du Compro de l'année 2011-2012 sera soumis à la rentrée 2011.